



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 18 décembre 2018

Communiqué de presse

LA FERMETURE DE LA SALLE DE PRIÈRE AS-SUNNAH D'HAUTMONT CONFIRMÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE



Par arrêté du 13 décembre 2018, Michel Lalande, préfet du Nord, a ordonné la fermeture de la salle de prière As-Sunnah (Hautmont) pour une durée de six mois.

Le 15 décembre, l'association Assalem, responsable de cette salle de prière, a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Lille la suspension de cette décision de fermeture.

Par une ordonnance du 18 décembre 2018, le juge des référés du tribunal administratif a rejeté cette requête et a confirmé la légalité de la fermeture de la salle de prière As-Sunnah et la justesse des arguments de droit et de fait qui ont conduit à cette décision.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du nord, se félicite de ce jugement. Il tient à rappeler l'engagement de l'ensemble des services de l'État pour assurer la sécurité de la population.

Pour rappel, le préfet du Nord a prononcé la fermeture de cette salle de prière, car les idées qui y sont diffusées et les activités qui s'y déroulent provoquent à la violence, à la haine et à la discrimination et font l'apologie d'actes de terrorisme. Cette décision est intervenue « *aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme* », en application de l'article L. 227-1 du code de la sécurité intérieure.

C'est ainsi que les propos tenus lors de prêches ont clairement provoqué à la haine et à la violence envers les non-croyants. De même, des conférences ont été organisées au sein de ce lieu de culte, au cours desquelles les intervenants ont tenu des propos de même nature.

Cette action s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre les extrémismes de quelque nature qu'ils soient et qui peuvent mettre en danger la cohésion et la sécurité nationales.